



mercredi 28 novembre 2007

PCB : l'AFSSA va-t-elle mettre à mal le principe de précaution ?

Ces derniers mois, France Nature Environnement (FNE) et la Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA), ont poussé à la saisine l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA), en vue d'obtenir un rapport sur les dangers d'une consommation de poissons contaminés au PCB.

Selon FNE, l'AFSSA devrait rendre prochainement son avis sur la consommation des poissons pêchés dans le Rhône. Les conclusions pourraient tendre à une réouverture partielle de la pêche, et donc de la consommation, de certaines espèces de poissons soupçonnées d'être contaminées au PCB, ce polluant cancérigène et qui entraîne une diminution de la fertilité.

FNE et la FRAPNA s'inquiètent de ce positionnement à plusieurs titres. D'une part, la question se pose de savoir si cette réouverture ne répond pas d'avantage au souci de satisfaire les professionnels de la pêche qui ne voient pas leurs demandes d'indemnisations aboutir (demandes relayées par la FRAPNA et FNE), que de rétablir une situation qui serait justifiée au niveau sanitaire. Pour FNE, cette décision est prématurée en l'état des connaissances scientifiques sur les effets d'une exposition prolongée au PCB. De plus, les premières études démontrent une variabilité des situations qui ne permettent pas d'établir des conclusions définitives sur l'absence de risque de contamination de certains poissons présents dans le Rhône. Comment peut-on en effet affirmer avec certitude, au regard entre autres de l'interdépendance des espèces et des milieux, que certaines espèces présentes dans un milieu contaminé seraient impactées, et d'autres non ? Ces éléments appellent d'avantage à la mise en œuvre pleine et complète du principe de précaution qui prévoit que « l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à la santé et à l'environnement [...] à un coût économiquement acceptable. »

D'autre part, de telles annonces peuvent faire naître une incompréhension auprès du public. Envoyer ce type de message peut faire penser que la situation sanitaire est réglée, ce qui est loin d'être le cas lorsque l'on a affaire à de tels polluants, qui s'accumulent dans les graisses en remontant la chaîne alimentaire, et qui ont la fâcheuse caractéristique de résister au temps qui passe.

En vue de répondre à ces interrogations, FNE et la FRAPNA réitèrent leur demande de mettre en place un Comité de Pilotage au niveau national, afin de mener des investigations sur l'étendue de la contamination de l'ensemble du réseau hydrographique français, et de réaliser des prélèvements de poissons sur les 15% les plus contaminés du territoire national¹, et ceci en application pure et simple du principe de précaution.

¹ Vous pouvez consulter la carte de contamination des sédiments sur le site FNE : <http://www.fne.asso.fr/GP/actualite/PCB/PCBdossier/popupPCB.htm>